

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2011

Le vendredi 13 mai 2011, à 20h45, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 6 mai 2011, s'est réuni sous la présidence de M. Didier VAILLANT

Secrétaire : M. Mamadou KONATE

Présents : M. Didier VAILLANT, M. Jean-Louis MARSAC, Mme Sylvie JOARY, M. Maurice MAQUIN, M. Félix ZELPHIN (à compter de 21h00), M. Maurice BONNARD, Mme Odile MARIN, M. Mamadou KONATE, Mme Rosa MACEIRA, M. Patrice BOULAY, M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Carmen BOGHOSSIAN (à compter de 20h58), M. Ruddy ROBEIRI, Mme Michèle RANVIER, M. Serge LOTERIE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Gourta KECHIT, Mme Jeannette M'BANI, Mme Fabienne DOGIMONT, Mme Laetitia KILINC, Mme Thérèse EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES, Mme Maria SERRANO-AGUAYO, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Shirley ALLAL-CURTHELEY, M. Mohamed ANAJJAR

Représentés : Mme Djida TECHTACH par M. Jean-Louis MARSAC, M. Roland BAUER par Mme Michèle RANVIER, Mme Sabrina HERRICHE par M. Ruddy ROBEIRI, Mme Cécile COQUEL par M. Maurice BONNARD, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE par M. Didier VAILLANT, Mme Thangammah BASKARAN par Mme Odile MARIN

Absents : M. Jean DUMAND

Le Quorum est constaté atteint, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la manière suivante:

- le point 2 "Compte rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2011" est reporté à la prochaine séance ;
- un point 4bis "Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour la réalisation d'un centre de création artistique consacré aux musiques actuelles à la Maison Jacques Brel" est ajouté ;
- un point 37 " Motion relative à la défense du service public de l'éducation"est ajouté.

1/ *Compte rendu*

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2011

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 21 janvier 2011. (Rapporteur : M. Vaillant)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ *Compte rendu*

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2011

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal

3/ *Compte rendu*

Délégation de compétences

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le Conseil Municipal.

Pour la période comprise entre le 2 mars 2011 et le 28 avril 2011, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Non préemptions : 29 – Délivrance de concessions dans le cimetière : 16 - Contrats/conventions/marchés/avenants : 23 – Représentations en justice : 2 - Emprunt/ Ligne de Trésorerie : 2 – Préemption : 1 – Régie : 1. (Rapporteur : M. Vaillant)

Mme Carmen BOGHOSSIAN arrive en séance à 20h58

M. Félix ZELPHIN arrive en séance à 21h00

4/ *Finances*

SIAH – Vote des centimes syndicaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5212-20,

VU la délibération du comité syndical du SIAH en date du 16 mars 2011 déterminant la répartition entre chaque commune pour l'amortissement des emprunts contractés par le syndicat pour le financement des ouvrages d'eaux pluviales et des frais de fonctionnement,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 mai 2011,

- APPROUVE le montant de la ventilation des centimes syndicaux (soit, pour Villiers-le-bel une somme de 827.080 €) arrêtée par le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne pour l'exercice 2011. (Rapporteur : M. Loterie)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

4 bis/ *Finances*

Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour la réalisation d'un centre de création artistique consacré aux musiques actuelles à la Maison Jacques Brel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 18 septembre 2009 autorisant M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DDU,

VU la délibération du 29 janvier 2010 autorisant M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation financière la plus élevée possible auprès du Ministère de l'Intérieur pour la réalisation d'un centre de création artistique consacré aux musiques actuelles, à la Maison Jacques Brel et à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Maquin)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ *Prévention*

Convention partenariale entre le Conseil Général/Ville/Association IMAJ – Participation de la Ville au titre de l'année 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 21 janvier 2011 – Autorisation de signature – Convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Général, la commune et IMAJ,

VU la convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Général, la commune et l'association IMAJ signée le 12 avril 2011,

VU le courrier du Conseil Général du Val d'Oise en date du 21 mars 2011,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 mai 2011,

- AUTORISE M. le Maire à verser la moitié de la subvention municipale, soit 43 317,50 euros à l'Association IMAJ,

- DIT que le versement du solde sera calculé et effectué sur présentation du compte administratif de l'année 2010.
(Rapporteur : M. Zelphin)
Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ *Politique de la ville*

Actions contractualisées « Animation sociale des quartiers » de la Région Ile de France – Actions d'animation locale et d'insertion 2011

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 4 mai 2011,

- ADOPTE les fiches actions jointes à la présente délibération et les budgets prévisionnels s'y rapportant,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile de France une subvention de 47 400 € dans le cadre des actions contractualisées « animation sociale des quartiers » et à signer tous documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Jean)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ *Politique de la ville*

Demande de subventions à l'Etat au titre du CUCS 2011

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 mai 2011,

- APPROUVE le tableau des subventions allouées pour la mise en œuvre des actions annuelles dans le cadre du CUCS,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès de l'Etat. (Rapporteur : Mme Jean)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ *Vie des quartiers*

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Double Dutch Val d'Oise

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 4 mai 2011,

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Double Dutch Val d'Oise pour la participation à une compétition nationale qui aura lieu en province (Rapporteur : Mme Jean)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

9/ *Rénovation urbaine*

Autorisation de signature - Avenant local n°1 à la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU la délibération du 18 mars 2011 autorisant M. le Maire à déposer auprès de l'ANRU le projet d'avenant n°1 à la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie,

VU le projet d'avenant local n° 1 à convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 mai 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant local n°1 à la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie, avec l'ANRU, le Département du Val d'Oise, le Syndicat de la Copropriété des Cascades, le Syndicat de la Copropriété de la Cerisaie, la SA HLM Valestis, l'Association Foncière Logement, la Caisse des Dépôts, OSICA et l'Atelier Sanitaire d'Urbanisme ainsi qu'à signer tous documents afférents. (Rapporteur : M. Marsac)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ Marches publics

Autorisation de signature – Maintenance progiciels Etat civil

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 35 II 8°,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 mai 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable de maintenance et mise à jour des progiciels de gestion Decennie, Siecle, Avenir, Image du service de l'Etat Civil de la ville, pour la somme annuelle de 1.530 ,47 € TTC et pour une période de 5 ans maximum, avec la société Logitud Solutions. (Rapporteur : Mme Ranvier)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Marches publics

Autorisation de signature – Maintenance et développement des sites internet et intranet de la ville

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 35 II 8°,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 mai 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer avec la SARL ARTIFICA, un marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable de maintenance et de développement des sites internet et intranet de la mairie de Villiers-le-Bel, pour les sommes annuels minimale et maximale respectives de 15.000 € TTC et 60.000 € TTC et pour une durée de 4 ans. (Rapporteur : M. Vaillant)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Marches publics

Autorisation de signature - Avenant n° 2 au marché d'assurances Responsabilité civile

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

VU la délibération du 28 novembre 2008 autorisant la signature du marché d'assurances de Responsabilité Civile,

VU la délibération du 25 juin 2010 autorisant la signature d'un avenant n°1 au marché d'assurances de Responsabilité Civile,

VU la proposition d'avenant n°2 au marché d'assurances Responsabilité Civile n°2008/135 passé avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 mai 2011,

- AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°2 au marché d'assurances Responsabilité Civile pour 2011, avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9 et à signer les documents afférents.(Rapporteur : M. Marsac)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

13/ Marches publics

Autorisation de signature - Marché de travaux de restructuration de la Maison Jacques Brel (lots A, B et C)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21-1,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, et 57 à 59,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie les 5 et 12 mai 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés de travaux de restructuration de la Maison Jacques Brel avec les sociétés et pour les montants suivants :

LOT N	INTITULE	TITULAIRE	MONTANT
A	Clos couvert	Entreprise BONNEVIE 15 avenue Pierre Curie – BP 2 95400 Arnouville	629.843,57 € HT 753.292,90 € TTC
B	Aménagement intérieur	Entreprise STABI CIAM 3 rue Luigi Galvani 92167 Antony Cedex	Offre de base : 337.966,89 € HT 404.208,40 € TTC <u>Option 1</u> : Habillage plaques plâtre : 4.6 HT, soit 5.551,93 € TTC <u>Option 2</u> : Ecran thermique : 12.685,02 soit 15.171,28 € TTC <u>Option 3</u> : Châssis fixe : 6.070,40 € H 7.260,20 € TTC
C	Ascenseur	Entreprise EURO-ASCENSE ZAE de l'Orme à Bonnet – Départementale 74 91750 Chevannes	22.900,00 € HT 27.388,40 € TTC

(Rapporteur : M. Maquin)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ *Marchés publics*

Liste des Marchés Publics - Exercice 2010

En application de l'article 133 du code des marchés publics, M. le Maire présente, pour information du Conseil Municipal, la liste des marchés conclus par la commune en 2010. (Rapporteur : M. Marsac)

15/ *Affaires Générales*

Rétrocessions de concessions funéraires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 2 février 2006 intitulée 'Rétrocession de concessions Funéraires',

CONSIDERANT les demandes formulées par les titulaires des concessions n° 301 NC et 1169 AC,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'accepter les rétrocessions de concessions inutilisées et appelées à ne plus être entretenues,

CONSIDERANT que le tiers représentant la part CCAS est définitivement acquis et qu'il n'est donc pas remboursable,

CONSIDERANT que la loi n° 96-142 du 21 février 1996 a abrogé les dispositions prévoyant la répartition du produit des concessions de cimetière à raison de 2/3 pour la commune et de 1/3 au profit du CCAS,

VU l'avis de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 4 mai 2011,

- APPROUVE les rétrocessions de concessions pour les montants suivants :

- Concession n° 301 NC, à compter du 1er janvier 2012, pour un montant de 223,60 euros, soit 20 années;
- Concession 1169 AC à compter du 1er janvier 2012, pour un montant de 60,64 euros, soit 10 années.

- AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents. (Rapporteur : Mme Ranvier)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ *Foncier*

Désaffectation d'une partie des parcelles cadastrées AM n°291, 312 et 315 situées rue Scribe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mai 2011,

- DECIDE de prononcer la désaffectation d'une partie du parking situé rue Scribe, représentant une partie des parcelles communales cadastrées AM n°291, 312 et 315 et d'une superficie d'environ 136 m². (Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17 / *Foncier*

Déclassement d'une partie des parcelles cadastrées AM n°291, 312 et 315 situées rue Scribe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011 – Désaffectation d'une partie des parcelles cadastrées AM n°291, 312 et 315 situées rue Scribe,
VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mai 2011,

- DECIDE de déclasser du domaine public une partie du parking situé rue Scribe, représentant une partie des parcelles cadastrées AM n°291, 312 et 315 et d'une superficie d'environ 136 m²,

- DIT que l'emprise déclassée d'une superficie d'environ 136 m², comprenant le trottoir et une partie de la voie d'accès, est intégrée au domaine privé de la commune. (Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ *Foncier*

Cession d'une partie des parcelles cadastrées AM n°291, 312 et 315 situées rue Scribe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011 - Désaffectation d'une partie des parcelles cadastrées AM n°291, 312 et 315 situées rue Scribe,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011 - Déclassement d'une partie des parcelles cadastrées AM n°291, 312 et 315 situées rue Scribe,
VU l'avis des services de France Domaine,
VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mai 2011,
VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 mai 2011,

- DECIDE la cession à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne d'une partie de l'emprise foncière des parcelles cadastrées AM n°291, 312 et 315, soit une superficie d'environ 136 m² nécessaire à la réalisation de l'opération de résidentialisation des bâtiments d'OSICA sise 6 à 22 rue Scribe, au prix de 1 €.

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette cession. (Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

19/ *Foncier*

Désaffectation d'une partie des parcelles cadastrées AM n°243-244-249-349 situées à l'école Jean Jaurès

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU l'avis favorable de M. le Sous Préfet en date du 11 avril 2011 concernant cette désaffectation,
VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mai 2011,

- DECIDE de prononcer la désaffectation d'une partie de la cour de l'école Jean Jaurès – partie SUD et représentant une partie des parcelles cadastrées AM n°243-244-249-349, d'une superficie d'environ 750 m². (Rapporteur : M.

Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

20/ Foncier

Déclassement d'une partie des parcelles cadastrées AM n°243-244-249-349 situées à l'école Jean Jaurès

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis favorable de M. le Sous Préfet en date du 11 avril 2011,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011 – Désaffectation d'une partie des parcelles cadastrées AM n° 243- 244-249-349 situées à l'école Jean Jaurès,

VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mai 2011,

- DECIDE le déclassement d'une partie de la cour de l'école Jean Jaurès - partie Sud et représentant une partie des parcelles cadastrées AM n°243-244-249-349, d'une superficie d'environ 750 m²,

- DIT que l'emprise déclassée d'une superficie d'environ 750 m² est intégrée au domaine privé de la commune. (Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ Foncier

Cession d'une partie des parcelles cadastrées AM n°243-244-249-349 situées à l'école Jean Jaurès

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011 - Désaffectation d'une partie des parcelles cadastrées AM n°243-244-249-349 situées à l'école Jean Jaurès,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011 - Déclassement d'une partie des parcelles cadastrées AM n°243-244-249- 349 situées à l'école Jean Jaurès,

VU l'avis des services de France Domaine,

VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mai 2011,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 mai 2011,

- DECIDE la cession à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne d'une partie de l'emprise foncière des parcelles cadastrées AM n°243-244-249 et 349, d'une superficie d'environ 750 m² et représentant une partie de la cour de l'école Jean Jaurès, nécessaire à la réalisation de l'opération de résidentialisation des bâtiments d'OSICA sise 22 à 26 rue Alexis Varagne et 1 à 15 allée Pierre Corneille, au prix de 1 €.

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette cession. (Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

22/ Foncier

Désaffectation des anciens logements de fonction des instituteurs situés rue H. Sellier

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de M. le Sous Préfet en date du 30 mars 2011,

VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mai 2011,

- DECIDE de prononcer la désaffectation de l'ancien bâtiment réservé aux instituteurs de l'école Paul Langevin en vue de procéder à sa démolition. (Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

23/ Foncier

Déclassement des anciens logements de fonction des instituteurs situés rue H. Sellier

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de M. le Sous Préfet en date du 30 mars 2011,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011- Désaffectation des anciens logements de fonction des instituteurs situés rue H. Sellier,
VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mai 2011,

- DECIDE de déclasser du domaine public l'ancien bâtiment réservé aux instituteurs de l'école Paul Langevin.
 - DIT que ce bâtiment est intégré au domaine privé communal. (Rapporteur : M. Bonnard)
- Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

24/ Foncier

Déclassement d'une partie de parcelle communale située chemin des Plâtrières

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mai 2011,

- DECIDE de déclasser l'emprise foncière située au droit de la propriété communale cadastrée AB n°40, sise 27, chemin des Plâtrières, et d'une surface d'environ 55 m².
 - DIT que cette emprise foncière d'une superficie d'environ 55 m² est intégrée au domaine privé de la commune. (Rapporteur : M. Bonnard)
- Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ Foncier

Cession d'un terrain communal situé chemin des Plâtrières

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011 – Déclassement d'une partie de parcelle communale située chemin des Plâtrières
VU l'avis des services de France Domaine,
VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mai 2011,
VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 mai 2011,

- ANNULE ET REMPLACE la précédente délibération relative à la cession de la parcelle cadastrée AB n°40 – 20 Chemin des Plâtrières et présentée en séance du 21 janvier 2011.
 - DECIDE la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AB n°40, d'une superficie d'environ 320 m², au prix de 81 000 € HT à Monsieur et Madame DUMOULIN.
 - AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette cession. (Rapporteur : M. Bonnard)
- Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

26/ Urbanisme

Constitution d'une servitude de cour commune - parcelle AC n°520

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L 471-1 et suivants,
VU le projet de convention relative à la constitution de servitude dite de 'cour commune',
VU l'avis de la Commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 3 mai 2011,

- DECIDE de l'établissement d'une servitude de cour commune, d'une superficie d'environ 180 m² sur la parcelle

communale cadastrée AC n°520,

- APPROUVE les termes de la convention relative à la constitution de servitude dite de 'cour commune',

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention précitée avec la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré TOIT ET JOIE ainsi que tous actes relatifs à l'établissement de cette servitude de cour commune.

(Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

27/ *Urbanisme*

Constitution d'une servitude de cour commune - parcelle AT n°236

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L 471-1 et suivants,

VU le projet de convention relative à la constitution de servitude dite 'de cour commune',

VU l'avis de la Commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 3 mai 2011,

- DECIDE de l'établissement d'une servitude de cour commune, d'une superficie d'environ 131 m² sur la parcelle communale cadastrée AT n°236,

- APPROUVE les termes de la convention relative à la constitution de servitude dite de 'cour commune',

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention précitée avec la SCI Ile de France ainsi que tous les actes relatifs à l'établissement de cette servitude de cour commune. (Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

28/ *Foncier*

Désaffectation d'une cour communale située 13 rue V. Gouffé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mai 2011,

- DECIDE de prononcer la désaffectation de la cour communale sise 13, rue Victor Gouffé, d'une superficie d'environ 145 m². (Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

29/ *Foncier*

Déclassement d'une cour communale située 13 rue V. Gouffé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011 – Désaffectation d'une cour communale située 13 rue V. Gouffé

VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mai 2011,

- DECIDE de déclasser du domaine public la cour communale sise 13 rue Victor Gouffé, d'une superficie d'environ 145 m²,

- DIT que cette cour est intégrée au domaine privé de la commune. (Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

30/ *Urbanisme*

Protocole d'accord relatif à la cession de la cour communale située 13 rue V. Gouffé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011 – Désaffectation d'une cour communale située 13 rue V. Gouffé,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011 – Déclassement d'une cour communale située 13 rue V. Gouffé,
VU le projet de protocole d'accord relatif à la constitution de servitude de passage - Villiers-le-Bel (95),
VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mai 2011,

- DECIDE la constitution d'une servitude de passage, réelle et perpétuelle, sur la parcelle communale située 13 rue Victor Gouffé et au profit de la propriété située 11 rue Victor Gouffé,

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer le protocole d'accord relatif à la constitution de servitude de passage - Villiers-le-Bel (95), avec la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré TOIT et JOIE et Messieurs COMPAIN, propriétaires du 11 rue Victor Gouffé. (Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

31/ *Foncier*

Cession d'une cour communale située 13 rue V. Gouffé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011 - Désaffectation d'une cour communale située 13 rue V. Gouffé,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011 - Déclassement d'une cour communale située 13 rue V. Gouffé,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2011 - Protocole d'accord relatif à la cession de la cour communale située 13 rue V. Gouffé,
VU l'avis de France Domaine,
VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mai 2011,
VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 4 mai 2011,

- DECIDE la cession de la cour communale sise 13 rue Victor Gouffé, d'une superficie d'environ 145 m², à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré TOIT ET JOIE, au prix de 1€.

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette cession. (Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

32/ *Foncier*

Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Exercice 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1,
VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 4 mai 2011,

- PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées pour l'année 2010. (Rapporteur : M. Bonnard)

33/ *Urbanisme*

Mandat au Maire pour déposer un permis de démolir - démolition d'un bâtiment situé ruelle du Coutel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article R423-1 du Code de l'Urbanisme,
VU l'avis de la Commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 3 mai 2011,

- MANDATE M. le Maire pour représenter la commune dans le cadre de la demande de permis de démolir concernant la démolition du bâtiment situé sur la parcelle communale cadastrée AV n°437 sise ruelle du Coutel à Villiers-le-Bel.

(Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

34/ *Urbanisme*

Mandat au Maire pour déposer un permis de démolir - 24 rue Thomas Couture

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R423-1 du Code de l'Urbanisme,

VU l'avis de la Commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 3 mai 2011,

- MANDATE M. le Maire pour représenter la commune dans le cadre de la demande de permis de démolir concernant la démolition d'un pavillon situé sur les parcelles communales cadastrées AV n°727 et 728 sises 24 rue Thomas Couture. (Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

35/ *Urbanisme*

Dénomination d'une voie nouvelle - rue Pasteur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- DECIDE de dénommer rue Pasteur la voie créée et située dans le prolongement de l'actuelle rue Pasteur. (Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

36/ *Syndicats intercommunaux*

Adhésion au SEDIF de la Communauté d'Agglomération LE PARISIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-18 et L.5212-61,

VU la délibération n° 2011-05 Comité du SEDIF en date du 3 février 2011 approuvant cette demande d'adhésion, sous réserve de la délibération correspondante de la Communauté d'Agglomération LE PARISIS,

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération LE PARISIS en date du 7 février 2011 demandant à l'unanimité son adhésion au SEDIF pour l'intégralité de son territoire,

- ACCEPTE l'adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) de la Communauté d'Agglomération LE PARISIS. (Rapporteur : M. Loterie)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

37/ *Motion*

Motion relative à la défense du service public de l'éducation

Jeudi 12 mai, à l'appel unanime des organisations syndicales enseignantes et des fédérations de parents d'élèves, de très nombreux enseignants de lycée, de collège, d'école maternelle et primaire, soutenus par les parents d'élèves, ont manifesté contre les conséquences des mesures gouvernementales sur le service public de l'éducation.

Les élus de Villiers-le-bel se sont associés à ce mouvement pour témoigner de leur solidarité envers les enseignants et parents d'élèves et rappeler leur engagement en faveur de la réussite éducative des jeunes Beauvillésois.

La politique de réduction drastique des moyens humains et matériels de l'éducation nationale mise en œuvre par le Gouvernement laisse présager une situation particulièrement inquiétante à la rentrée 2011 :

- 1 400 élèves supplémentaires dans les écoles, collèges et lycées du Val d'Oise,
- 118 postes d'enseignants d'écoles maternelles et primaires supprimés dans le département,
- Réduction des dotations d'heures de cours dans les collèges et lycées équivalant à 122 temps plein,
- Réduction de la formation des enseignants,
- Réduction des moyens humains et matériels dans les « Zones d'éducation prioritaire » et les SEGPA,
- Diminution du nombre de postes de conseillers d'orientation.

Face à ces menaces portées à l'encontre du service public de l'éducation, les élus de Villiers-le-bel :

- Rappelent que la réussite éducative est le premier pas indispensable à la réussite professionnelle et sociale et à l'émancipation des citoyens de demain,
 - Dénoncent une politique qui met gravement en cause les principes fondamentaux de l'éducation en France et compromet l'avenir de nos enfants,
 - Affirment qu'ils s'opposeront à toute réduction des moyens humains et matériels de l'Education nationale dans les établissements scolaires de Villiers-le-bel, tous placés en « Zone d'éducation prioritaire » et en « Réseau ambition réussite »,
 - Appellent les Beauvillésoises et Beauvillésois à se mobiliser pour les états généraux de l'école publique dans le Val d'Oise qui se déroulent ce week-end à Eragny et pour le rassemblement national organisé mercredi 18 mai à 14 heures devant le Ministère de l'Education nationale. (Rapporteur : Mme Joary)
- Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.